Imprimer Effacer

IMPUTATION FORFAITAIRE D'IMPÔT — FEUILLE COMPLÉMENTAIRE à l'état des titres 2007

Remplir le formulaire en positionnant le curseur sur la case "Commune" puis avancer avec la souris

DA-2

Sociétés anonymes, en commandite par actions, à responsabilité limitée, coopératives, en nom collectif et en commandite, associations et fondations

Demande d'imputation forfaitaire d'impôt
pour dividendes et intérêts étrangers

échus en 2007

Commune:

No de reg.:

Siège et év. date de la fondation
au 1.1.2007

au 31.12.2007

Raison sociale, adresse, siège

Placements de capitaux et rendements pour lesquels le requérant prétend l'imputation forfaitaire d'impôt.

Pour les actions : nombre de titres Autres placements : valeur nominale totale	**Désignation des placements** Pour les actions, etc.: nature du titre, nom de la société, valeur nominale par titre Pour les obligations : taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission Pour les avoirs : taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur	Etat	**Valeur comptable** selon dernier bilan avant le 31 décembre 2007 Fr.	**Valeur fiscale** selon déclaration d'impôt 2007 par titre ou en %	**Valeur fiscale** selon déclaration d'impôt 2007 Total en francs	**Rendement comptabilisé 2007 ou 2006/07** Fr.	**Rendement brut 2007 ou 2006/07** Fr.	Impôt étranger non récupérable %	Impôt étranger non récupérable Fr.	**C** ou **IFD**
1	2	2a	3	4	5	6	7	7a	8	9
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
									0.00	
	Report des feuilles annexées	—		—				—		—
	Impôts remboursés [1].	—	—	—	—		—	—	—	—
	Total de la **valeur comptable** et de la **valeur fiscale**		0.00		0.00	0.00				
	Rendement total comptabilisé					0.00				
	Rendement brut total						0.00			
	Total des impôts étrangers non récupérables								0.00	

Les **totaux** des colonnes **3, 5** et **6** sont à reporter dans les colonnes correspondantes de **l'état des titres**.

[1]) On indiquera les remboursements comptabilisés ou déclarés comme rendement au cours de l'exercice 2007 ou 2006/07 (aussi ceux qui concernent les échéances antérieures).

Page suivante

Décision et répartition (laisser en blanc)

Contrôlé le	Notifié le	Comptabilisé le	Viré le

Imputation forfaitaire d'impôt accordée pour

Fr. _____

Confédération Fr. _____

Canton et Commune Fr. _____

Prière de remplir le verso

Imposition en Suisse

	oui	non
	(marquer d'une croix ce qui convient)	
1. Etes-vous assujetti au lieu de votre siège pour l'année 2007:		
- à l'impôt fédéral direct sur le rendement net ?	❒	❒
- à l'impôt cantonal et communal sur le rendement net (revenu net) ?	❒	❒
2. Les dividendes et intérêts qui figurent au verso sont-ils tous entièrement soumis aux impôts sur le rendement net (revenu net) ? Dans la négative, indiquer séparément, colonne 9 (au recto), les dividendes et intérêts qui ne le sont pas (voir explications, chiffre 5).	❒	❒

3. a. **Sociétés anonymes, en commandite par actions, à responsabilité limitée, coopératives, associations et fondations :**
Rendement net sur la base duquel se détermine le taux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2007 selon la declaration d'impôt

- impôt fédéral direct . . . . . Fr. _____

- impôt cantonal et communal . . . . . Fr. _____

b. **Sociétés en nom collectif et en commandite :**
Montant total du revenu déterminant retiré de la société par tous les associés selon le chiffre 8 de la formule 10 «questionnaire pour les sociétés en nom collectif ou en commandite», impôt fédéral direct 2007 ou 2006/07: Fr. _____

4. Avez-vous payé des intérêts débiteurs au cours de l'exercice 2007 ou 2006/07 ❒ oui ❒ non
Si oui, en indiquer le montant: Fr. _____

Le montant d'imputation forfaitaire d'impôt, au cas où il n'est pas compensé ou ne l'est qu'en partie, doit être bonifié comme suit:

❒ sur notre compte postal n° _____ ❒ sur compte bancaire _____

auprès de _____ compte postal de la banque n° _____

Déclaration du requérant

Le requérant déclare

- comptabiliser comme rendement les dividendes et intérêts qui figurent au recto, les impôts remboursés et le montant de l'imputation forfaitaire d'impôt,
- ne pas être exclu des avantages de la convention applicable en vertu soit de cette convention, soit de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 décembre 1962 instituant des mesures contre l'utilisation sans cause légitime des conventions conclues par la Confédération en vue d'éviter les doubles impositions, et
- que les indications données dans la présente demande (recto et verso) sont conformes à la vérité.

Lieu et date

_____

Explications

1. Cette formule sert de **demande d'imputation forfaitaire d'impôt** pour les dividendes et intérêts **échus en 2007**.
2. L'ayant droit déposera la demande dans le canton où il avait son siège à **la fin de la période fiscale 2007**, avec la déclaration d'impôt et l'état des titres.
3. N'indiquer dans la présente feuille complémentaire que les placements de capitaux faits dans les pays indiqués ci-après et dont **les revenus** (dividendes et intérêts) **restent soumis à un impôt limité dans l'Etat de la source** : Albanie (AL), Allemagne (D), Argentine (RA), Australie (AUS), Autriche (A), Bélarus (BY), Belgique (B), Bulgarie (BG), Canada (CDN), Chine (RC), Corée du Sud (KS), Côte d'Ivoire (CI), Croatie (HR), Egypte (ET), Equateur (EC), Espagne (E), Estonie (EST), Etats-Unis d'Amérique (US), Finlande (FIN), France (F), Grande-Bretagne (GB), Grèce (GR), Hongrie (H), Inde (IND), Indonésie (RI), Iran (IR), Islande (IS), Israël (IL), Italie (I), Jamaïque (JA), Japon (J), Kazakhstan (KAZ), Kirghizistan (KRG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (L), Macédoine (MAK), Malaisie (MAL), Maroc (MA), Mexique (MEX), Moldavie (MD), Mongolie (MI), Monténégro (MNE)[1], Norvège (N), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZB), Pays-Bas (NL), Philippines (PI), Pologne (PL), Portugal (P), République Tchèque (CZ), Roumanie (R), Russie (RUS), Serbie (SRB), Singapour (SGP), Slovaquie (SK), Slovénie (SLO), Sri Lanka (CL), Suède (S), Thaïlande (T), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Ukraine (UA), Venezuela (YV) et Vietnam (VN).
Grouper les placements de capitaux selon les Etats de la source; ceux-ci sont à désigner par leur abréviation (cf. ci-dessus) dans la **colonne 2a.**
4. Si le montant total des impôts étrangers non récupérables (col. 8) n'excède pas **50 francs**, l'imputation forfaitaire d'impôt n'est pas accordée. Dans ce cas, on portera les revenus, diminués de l'impôt étranger non récupérable, dans l'état des titres ordinaire. De même, les dividendes et intérêts qui ne sont grevés d'aucun impôt dans l'Etat de la source ou pour lesquels un remboursement total de l'impôt peut être demandé ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire.
5. Dans la **colonne 9**, annoter de la mention **C** les revenus qui ne sont soumis qu'aux impôts du canton et de la commune, et de la mention **IFD** les revenus qui ne sont soumis qu'à l'impôt fédéral direct (cf. chiffre III, 2). Les revenus qui ne sont soumis ni aux impôts cantonaux ni à l'impôt fédéral direct ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire. Les dividendes pour lesquels un privilège holding est accordé ne sont pas considérés comme revenus imposés. Les contribuables qui veulent prétendre pour de tels dividendes au dégrèvement spécial selon l'article 5, 3e alinéa, OCF doivent en faire la demande dans le délai de **deux** ans à compter du jour de la notification de la décision, entrée en force en dernier lieu, concernant les impôts déterminants pour le calcul exact.
6. Pour les redevances de licences, on utilisera la formule **DA-3.**

Des indications exactes et complètes épargnent au requérant et aux autorités le désagrément de demandes ultérieures d'explications. Veuillez joindre les attestations bancaires.

[1] applicable provisoirement

Revenir à la page 1

Imprimer Effacer